

THERACLION
Société Anonyme
Capital social de 218 413.60 Euros
Siège social : Centre d'affaires, 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff
RCS de Nanterre : B 478 129 968

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « *Société* ») et de sa filiale Theraclion Asia Pacific (ci-après la « *Filiale* »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et sa Filiale est dénommé ci-après le « *Groupe* ».

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes consolidés, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe au titre de l'exercice 2015.

1. Activité du Groupe

1.1. Activité de la Groupe au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que l'activité principale du Groupe est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

1.2. Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confrontée

Les principaux risques auxquels le Groupe est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement du Groupe qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

1.3. Utilisation d'instruments financiers

En matière de gestion des risques, le Groupe met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, le Groupe ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

1.4. Résultat de l'ensemble consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte nette consolidée de 6 412 745 Euros.

1.5. La situation d'endettement du Groupe, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le Groupe n'a contracté aucune dette bancaire au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

1.6. Financement de 1 089 000 € reçu de Bpifrance

Le Groupe a bénéficié d'avance remboursable de la part de la BPI (ex OSEO) pour un montant de 1 089 K€ au cours de l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015, il reste à percevoir de la BPI (sous réserve des franchissements d'étapes scientifiques) sur ce programme TUCE 1 136 K€ d'avances remboursables et 333 K€ de subventions.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Au 31 décembre 2015, celle-ci s'élève à 5 005 073 €

1.7. Les progrès réalisés ou difficultés rencontrées

1.7.1. Structuration de l'activité commerciale

L'activité commerciale de la Société en 2015 a été marquée par la structuration des équipes de marketing et ventes. Theraclion dispose désormais de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, Italie, d'une filiale à Hong-Kong ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Egypte, Taïwan et Corée du Sud.

Cette structuration progressive de la Société a permis de plus que doubler les ventes par rapport à l'exercice précédent.

1.7.2. Ouverture d'une filiale à Hong Kong

L'Asie représentant un potentiel commercial très important pour Theraclion, afin d'y accélérer son déploiement, Theraclion a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015 dirigée par Dennis Guo.

1.7.3. *Augmentations de capital*

En juin 2015, la Société a levé 4 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels européens et américains. La Société a ainsi levé un montant total de 3 968 K€ (soit 25 K€ en valeur nominale et 3 943 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 495 938 titres émis.

En décembre 2015, la Société a levé 152 K€ dans le cadre d'un placement privé conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-114 du Code de commerce (TEPA), réalisé auprès d'investisseurs résidant en France. La Société a ainsi levé un montant total de 152 K€ soit 1,2 K€ en valeur nominale et 151 K€ en prime d'émission), suite à l'admission aux négociations de 23 331 titres émis.

1.7.4. *Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres*

Le 18 mars 2015, Theraclion a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Dans le cadre de ce dispositif, et sous réserve que les conditions définies par les parties soient respectées, Kepler Cheuvreux s'est engagée à souscrire au cours des 36 prochains mois, aux périodes et au rythme qu'elle choisira, jusqu'à 400 000 actions Theraclion.

Le prix d'émission des actions sera fonction du cours de bourse de l'action Theraclion du moment, diminué d'une décote maximale de 7,5%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme. Une première tranche de 200 000 BSA a ainsi été émise en mars 2015 à l'attention de Kepler Cheuvreux.

Ce financement a été mis en place sur le fondement de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 31 mars 2014.

Au 31 décembre 2015, 72 500 actions ont été émises via l'utilisation de cette ligne.

1.7.5. *Rachat d'actions par les dirigeants et collaborateurs de Theraclion pour rentrer au capital de la Société*

En juin 2015, des membres de la direction et des collaborateurs clés ont investi, via un rachat d'actions, plus de 300 000 € dans le capital de la Société. Cela représentait près de 60 000 actions acquises, soit 1,38% du capital total.

1.7.6. *Autres événements*

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2015 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 826 383 € (cf. note 16). La société n'a pas encore perçu le règlement de ce crédit d'impôt en 2016. La Société a mis en place un préfinancement du CIR de 253 346,20 €

1.8. Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé l'essentiel des ressources du Groupe, permettant des progrès notables sur l'Echopulse et permettant de mettre au point une nouvelle technique de tirs en continu baptisée « Beamotion ». Cette technique est utilisée en routine, pour la première fois au Marienhospital à Bottrop, en Allemagne. En novembre 2015, deux premières patientes ont été traitées, et pour chacune, la procédure a été effectuée sous simple anesthésie locale. La technologie, récemment marquée CE, permet un traitement beaucoup plus rapide comparé aux normes historiques. L'une des deux patientes présentait trois fibroadénomes qui ont tous été traités en de 43 minutes au total. L'ensemble de la base installée est progressivement mis à jour pour permettre l'utilisation du « Beamotion ».

L'année 2016 aura également vu la poursuite de plusieurs essais cliniques sur le sein :

- aux Etats-Unis, à l'université de Virginie, dans le cadre d'une IDE, le recrutement est en cours et 16 patientes ont été traitées, un rapport intérimaire sur la sécurité de la procédure faisant état de l'absence des effets indésirables a par ailleurs été envoyé à la FDA;
- en Angleterre, au King's College, pour valider l'efficacité d'une nouvelle méthode de tirs visant à ne viser que le contour des tumeurs, où le recrutement est finalisé – 50 cas traités - et où les bons résultats préliminaires ont été présentés à la FUS et au congrès de la Société Britannique de Chirurgie Mammaire ;
- en Allemagne, à l'université de Tübingen, dans le cadre d'une étude visant à démontrer la mort cellulaire de l'intégralité des tumeurs : étude pré-cancer, recrutement terminé sur 27 cas suivis jusqu'à un an : absence de récurrences et absence de tissu vital en biopsie dans plus de 90% de cas, une publication est en préparation.

Concernant les dépôts de brevets, 3 nouvelles familles ont été déposées en 2015, 4 brevets concernant des extensions sur des familles existantes ont été déposés et 7 brevets ont été obtenus.

1.9. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)		Solde Clients (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Provisions factures non parvenues	689	136	0	0
Non échus	752	576	764	337
Echus à moins de 30 jours	188	87	4	4
Echus entre 30 et 60 jours	9	1	0	0
Echus entre 60 et 90 jours	0	0	0	4
Echus à plus de 90 jours	0	25	2	0
Total	1 637	825	770	345

1.10. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2015, le Groupe poursuit le travail entamé en 2014. Les équipes commerciales et de direction sont renforcées. Des équipes commerciales sont en place en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en France et à Hong Kong. Ces équipes sont aussi en charge de développer les ventes dans les pays limitrophes.

Le Groupe s'appuie sur sa stratégie de marketing digital pour accompagner la croissance de ses nouveaux clients et faire connaître l'Echothérapie. En outre, il poursuit son travail pour la mise en place de remboursement pour le traitement par Echothérapie, en particulier en Allemagne et en France. De même, l'exercice 2015 aura été ponctué de plusieurs publications scientifiques importantes et, compte tenu des essais cliniques démarrés sur l'exercice, d'autres publications sont à venir.

Le Groupe poursuit ses recherches de financement long terme afin d'assurer sa pérennité et son développement à l'international. Une aide publique à la prospection commerciale a ainsi été obtenue de la Coface début 2016 sur les zones Allemagne, UK et Chine.

1.11. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1.11.1. Candidature au Forfait Innovation en France.

Le 26 janvier 2016, THERACLION a déposé auprès du Ministère français de la Santé et de la Haute Autorité de Santé son dossier de candidature au Forfait Innovation, ce qui fait de Theraclion la première entreprise à déposer une candidature au Forfait Innovation dans sa version définitive décrétée le 16 février 2015.

Le Forfait Innovation est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à faciliter et accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique de soins de référence et précise les modalités d'accès à la prise en charge forfaitaire.

1.11.2. Persistance de la réduction des volumes chez les patients traités après 3 ans.

Les données de suivi à 3 ans de l'étude clinique menée à l'Université de Sofia en Bulgarie ont montré la persistance de la réduction de volume. Chez ces patients, une réduction constante de 80% du volume entre 1 an et 3 ans après traitement avec Echopulse a été observée sans aucun cas de récurrence.

1.11.3. Forte demande des patients pour l'indication de la thyroïde.

Initialement concentrée sur le développement du traitement des fibroadénomes du sein, Theraclion avait décidé, fin 2014, d'accélérer sa stratégie pour le traitement des nodules thyroïdiens. Sept sites ont ainsi été ouverts depuis le début 2015, dont six dans les derniers mois de l'année. Ceux-ci proposent à leurs patients le traitement par Echopulse de l'indication thyroïdienne en routine clinique.

Au cours des 6 derniers mois, 3 fois plus de traitements de la thyroïde par Echopulse ont été réalisés en routine clinique que la totalité des traitements hors cadre d'études cliniques réalisés avant cette période. Pour les sites ouverts depuis fin 2015, le nombre moyen de patients traités était de 3,5 par mois. Ce chiffre devrait évoluer rapidement au cours des prochains mois. Au total, ce sont plus de 180 traitements de la thyroïde (études cliniques comprises) qui ont été réalisés avec le système Echopulse.

2. Présentation des comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les premiers comptes consolidés établis par la Société. A titre de comparatif, des comptes consolidés ont été établis pour l'exercice précédent selon les mêmes principes comptables.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 597 K€ se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 531 K€ Le développement de l'infrastructure commerciale de Theraclion a permis à la société de connaître une forte accélération de son activité commerciale en 2015 avec la signature de 12 accords commerciaux, dont deux par sa filiale asiatique, portant sur la vente ou mise à disposition de matériel et l'enregistrement du premier contrat de service. L'Allemagne, grâce aux accords de remboursement obtenus auprès d'une dizaine de compagnies d'assurance-maladie devient le premier marché de la société. Notre filiale de Hong-Kong a transféré ses deux commandes, de Hong-Kong, Taïwan et a créé un important portefeuille de prospects. Au total Theraclion a réalisé ses premières ventes dans six nouveaux pays en 2015.
- Subvention d'exploitation : 61 K€
- Autres produits : 5 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 8 838 K€(contre 5 779 K€pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 53%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 493 K€contre 1 717 K€pour l'exercice précédent (+45%) ;
- les charges sociales pour un montant de 1 032 K€contre 763 K€pour l'exercice précédent ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 3 788 K€contre 2 395 K€pour l'exercice précédent (+58%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 7 241 K€contre - 4 959 K€pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 est un produit de 180 123 €contre une perte nette de 18 045 €au 31 décembre 2014. En 2015, il a été procédé à une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figure en produit exceptionnel pour 217 485 € La valeur nette comptable de cession était nulle.

Le résultat financier est une perte de 178 K€contre une perte de 183 K€en 2014.

Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé principalement par le Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 826 383 €au titre de l'exercice 2015 et 486 344 €au titre de l'exercice 2014.

Le résultat net consolidé est une perte de - 6 412 745€ contre une perte de - 4 634 060 €en 2014.

3. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

3.1. Comptes de l'exercice

Au cours de l'exercice 2015, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 486 K€ se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 419 K€
- Subvention d'exploitation : 61 K€
- Autres produits : 5 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 8 687 K€(contre 5 767 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 51%), comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 411 K€ contre 1 717 K€ pour l'exercice précédent (+40%) ;
- les charges sociales pour un montant de 1 016 K€contre 763 K€pour l'exercice précédent ;
- les autres achats et charges externes pour un montant de 3 736 K€ contre 2 395 K€ pour l'exercice précédent (+56%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 7 201 K€ contre - 4 948 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 178 K€ contre une perte de 183 K€ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières étant notamment liée aux intérêts sur l'avance remboursable TUCE pour 164 K€ (+ 58 K€ par rapport à 2014 compte tenu de l'augmentation du nominal). Sur l'exercice 2015, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 est un produit de 180 123 €contre une perte nette de 18 045 €au 31 décembre 2014. En 2015, il a été procédé à une vente de matériel de démonstration. Ce matériel ayant été comptabilisé en immobilisation en 2013, la cession figure en produit exceptionnel pour 217 485 €. La valeur nette comptable de cession était nulle.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à – 7 379 K€ contre -5 131 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 826 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte de 6 372 K€contre une perte de 4 622 K€pour l'exercice précédent.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de 6.372.162 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à – 26.254.655 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3.3. Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2015

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont fait ressortir des capitaux propres, s'élevant à 808 881 euros.

3.4. Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours des cinq derniers exercices.

4. Risques financiers

4.1. Risque de continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du Groupe s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par le Groupe sur 2015. Le démarrage des ventes sur l'exercice 2015 a généré des ventes de 1 748 K€ soit 1 531 K€ de chiffre d'affaires et 217 K€ de revenus exceptionnels. Ces derniers sont générés par la vente à une clinique privée d'un équipement préalablement comptabilisé en immobilisation (vs 800 K€ en 2014) ;
- Au 31 décembre 2015, le groupe Theraclion dispose d'une trésorerie de 3,8 M€;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2015, les différentes aides publiques, les démarches engagées par le Groupe pour rechercher de nouveaux investisseurs ou prêteurs dans le cadre d'un placement privé et l'Equity line en place devraient permettre au Groupe de couvrir ses besoins sur 2016.

4.2. Risques de taux d'intérêt

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

4.3. Risques de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 27 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 2,5 millions d'euros de subventions (dont 1,9 million d'euros d'OSEO / BPI). Un montant maximum supplémentaire de 333 K€ pourra être versé à THERACLION en fonction du franchissement des étapes clés du projet TUCE – OSEO ISI

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, la Société avait reçu un montant cumulé de 5.6 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 1,0 millions d'euros. Au 1^{er} juillet 2015, étant donné le franchissement d'une nouvelle étape clé du projet TUCE, THERACLION a reçu une avance remboursable supplémentaire de 1,1 million d'euros. Suite à cela, il reste un montant maximal de 1,1 million d'euros à percevoir, correspondant aux deux dernières étapes clés.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dette bancaire et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 3 705 K€ (contre 4 272 K€ au 31 décembre 2014). La Société a entrepris en 2015 les démarches nécessaires au renforcement de sa trésorerie via différents placements privés et l'utilisation d'une « Equity Line » qui ont permis de lever 4,6 millions d'euros. Une nouvelle aide publique (en juillet 2015 la Société a perçu 1,1 million d'euros au titre du programme TUCE de la part de la Bpifrance), et des ventes du Groupe en croissance de 119% à 1,7 M€ ont permis de consolider cette position de trésorerie. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

4.4. Risque de change

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

4.5. Risque actions

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

5. Filiales et participations

Le Groupe détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

L'Asie représentant un potentiel commercial très important pour le groupe Theraclion qui est prospecté par Dennis Guo depuis Hong Kong

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
└ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

6. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en **Annexe 2**, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

7. Informations concernant le capital social

7.1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés du Groupe.

7.2. Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote **à la date des présentes** :

- Les fonds d'investissement représentés par Truffle Capital détiennent 60,8 % du capital au 31 décembre 2015.

7.3. Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par le Groupe de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 31 mars 2015 (16^{ème} résolution), le Groupe a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 87 667 actions
- Vente de 86 955 actions

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait 17 736 de ses propres actions, soit 0,41% du capital social, acquises pour un prix de revient unitaire de 7,38 euros.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 13 531 euros.

7.4. Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion

Nous vous invitons à vous référer à l'**Annexe 3** reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

8. Administration et Contrôle du Theraclion

8.1. Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

8.2. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	13/01/2015	4 265	41 823
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	14/01/2015	110	1045
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Acquisition	12/06/2015	87 500	700 000
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	22/06/2015	9 139	50 923
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	22/06/2015	51 784	267 930
David Caumartin	Directeur Général	Acquisition	22/06/2015	24 160	125 004
Vincent Gardes	Administrateur	Acquisition	22/06/2015	1 933	10 001
Jean Yves Burel	Président	Acquisition	22/06/2015	2 900	15 005
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	19/10/2015	4 219	36 792
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	24/11/2015	215 000	1 182 500
Truffle Capital SAS	Membre du Conseil d'administration	Cession	03/12/2015	15 666	93 996

(*) Membre du Conseil d'administration

8.3. Liste des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe 4** la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice clos le 31 décembre 2015.

8.4. Mandats des administrateurs

8.4.1. Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société est composé ainsi :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Jean-Yves Burel	Président du conseil d'administration	65		2010	2019
TRUFFLE CAPITAL Représenté par Philippe Pouletty	Administrateur	54		2010	2019
Bernd von Polheim	Administrateur	67	✓	2012	2016
Vincent Gardes	Administrateur	43	✓	2015	2019
François Lacoste	Administrateur	66		2015	2019
Laurent Levy	Administrateur	59	✓	2015	2019

(1) Au regard de la recommandation n°8 du Code Middlednext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

8.4.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015

Annette Hasenburg, Laszlo Hegedus et Tilman Dureke ont notifié à la Société, en avril 2015, leurs démissions de leurs mandats d'administrateurs qui sont devenues effectives, conformément aux termes des lettres de démissions reçues, à l'issue de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2015.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2015, dans sa quatorzième (14e) résolution, a décidé de réduire la durée du mandat des administrateurs de la Société de 6 ans à 4 ans. En conséquence de cette réduction, les mandats d'administrateurs de Jean-Yves Burel et de Truffle Capital sont arrivés à échéance à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2015 a nommé Laurent Lévy et François Lacoste en tant qu'administrateurs et a renouvelé les mandats d'administrateurs de Jean-Yves Burel et de Truffle Capital pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le mandat de président du conseil d'administration de Jean-Yves Burel est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2015. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 avril 2015, a décidé de renouveler le mandat de président du conseil d'administration de Jean-Yves Burel pour la durée de son mandat d'administrateur.

8.5. *Mode d'organisation de la Direction Générale*

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

8.6. *Mandat des Commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que les mandats de :

- le Groupe Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire,
- le Groupe Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

9.1. *Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015*

Nous vous indiquons que le contrat de consultant conclu le 6 mai 2010, antérieurement à la transformation du Groupe constituée sous forme de société par actions simplifiée en société anonyme, entre le Groupe et le Groupe Burel Burgundy Services, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social Grand Rue, 21320 Mont Saint Jean, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 528 719 685, représentée par Monsieur Jean-Yves Burel, son Président, s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au titre de ce contrat, le Groupe a versé au Groupe Burel Burgundy Services un montant de 69 350 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

9.2. *Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015*

Aucune nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

SOCIETE : THERACLION SA		EXERCICE : 31 décembre 2015			
RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	121 873	142 706	142 706	188 825	218 414
Nombre d'actions émises	609 365	713 531	2 854 124	3 776 503	4 368 272
Nombre d'obligations convertibles en actions			14 000		
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires HT			14 500	799 689	1 419 102
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<1 731 032>	<3 236 237>	<4 187 225>	<4 851 112>	<6 819 028>
Impôts sur les bénéfices	<405 834>	<602 175>	<377 534>	<526 344>	<826 383>
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<1 675 036>	<3 072 756>	<4 110 809>	<4 622 560>	<6 372 162>
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<i>Résultats par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	<2,17>	<3,69>	<1,33>	<1,15>	<1,41>
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<2,75>	<4,31>	<1,44>	<1,22>	<1,46>
Dividende attribué à chaque action					
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	11	16	22	26
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 130 182	926 275	1 402 335	1 717 421	2 410 518
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	386 734	449 525	651 529	762 993	1 016 184

ANNEXE 2
TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (15ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	70.000 €	28 juin 2017	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public. (16ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	70.000 €	28 juin 2017	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, dans le cadre d'un placement privé (17ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	70.000 €	28 juin 2017	24 796,90 € / 495 938 actions (17 juin 2015)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire (Loi TEPA) (18ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	70.000 €	28 octobre 2016	3.400,00 €/ 68.000 actions (29 décembre 2015)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (19ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	15% du montant de l'émission initiale	28 juin 2017	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 28 avril 2015 présentées aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus selon le cas
6. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (20ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	70.000€	28 juin 2017	Non utilisé	Néant
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (21ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)	10% du capital	28 octobre 2016	Non utilisé	Néant

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>8. Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BCE ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (22ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)</p>	<p>20.000€(400.000 actions)</p>	<p>28 octobre 2016</p>	<p>323 000 BCE/16 150 € (28 avril 2015)</p>	<p>Prix exercice au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse avant émission des bons et (ii) le prix de souscription unitaire d'une action retenu dans l'augmentation de capital la plus récente, si une augmentation de capital était réalisée dans les 6 mois précédent l'émission des bons</p>
<p>9. Emission de bons de souscription d'actions (« BSA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des administrateurs (23ème résolution de l'AGM du 28 avril 2015)</p>	<p>2.000 € (40.000 actions)</p>	<p>28 octobre 2016</p>	<p>15.106 BSA/755,30 € (28 avril 2015) ⁽¹⁾</p>	<p>Prix exercice au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse avant émission des bons</p>

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
10. Emission d'actions et/ou de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (11ème résolution de l'AGM du 31 mars 2014)	150.000€	30 septembre 2015 Caduque	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

(1) La période de souscription des BSA-2015-1 était ouverte du 28 avril 2015 au 28 août 2015. Aucun BSA-2015-1 n'ayant été souscrit au 28 août 2015, ils sont donc caducs.

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société est composé de 4 368 272 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 785 748 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 456 188 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 202 060 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX à hauteur de 127 500 actions ;

Au 31 décembre 2015, le capital à émettre potentiellement représente environ 16,04 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (BCE)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	0	0	323 000	323 000	28/04/2025
TOTAL BCE	396 456		35 860	4 299	356 297	456 188	

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
 - Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**
- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 €
 - Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
 - Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
 - Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;
- 6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)**
- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
 - Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.
- 7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)**
- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
 - Au 31 décembre 2015, il reste 323 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 323 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
 - Les BCE-2015-1deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1est de 10 ans à compter de leur attribution ;

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/08/2015
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

III. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS AU PROFIT DE KEPLER CHEUVREUX (BSA KEPLER TRANCHE 1)

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA_{KEPLER TRANCHE 1} ont été émis, attribués et souscrits dont 72 500 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX ;

- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 127 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 127 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €;
- Les BSA KEPLER TRANCHE 1 deviendront caducs le 18 septembre 2016, dans la mesure où le délai d'exercice des BSA KEPLER TRANCHE 1 est de 18 mois à compter de leur attribution.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDAT EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
M. Jean-Yves BUREL	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Président du Conseil d'administration	Président de Burel Burgundy Services SAS Président de Acerde Administrateur de Tibbiyah Holding Administrateur bénévole de l'American Hospital of Paris Administrateur d'Arcoma
M. Philippe POULETTY (représentant de TRUFFLE CAPITAL)	20/05/2010	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Représentant de Truffle Capital Directeur Général et Administrateur de Truffle Capital SAS Membre du Conseil de Surveillance de Innate Pharma SA Fondateur et Président du Conseil d'Administration de Abivax SA Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Biokinesis SAS Co-fondateur et Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Carbios SA Gérant de Nakostech SARL Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Theradiag SA Co-fondateur et Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Carmat SA Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Vexim SA Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Myopowers SA Co-fondateur, Administrateur, représentant de Truffle

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
				Capital de Pharnext SAS Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Altimmune, Inc. (Etats-Unis) Administrateur, représentant de Truffle Capital, de Symetis (suisse) Membre du Conseil d'Administration, représentant de Truffle Capital, de Diaccurate Membre du Conseil d'Administration, représentant de Truffle Capital de Deinobiotics Fondateur et Président du Conseil d'Administration de Deinove Administrateur du Centre Chirurgical Marie Lannelongue (association) Président d'Honneur de France Biotech (association loi 1901)
M. Bernd von POLHEIM	20/12/2012	AGO au cours de l'année 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Administrateur	Directeur Général, GnResound (GnHearing), Allemagne
M. François LACOSTE	28/04/2015	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Président Sambuco SAS
M. Vincent GARDES	28/04/2015	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Directeur général de Vexim
Dr. Laurent LEVY	28/04/2015	AGO statuant au cours de l'année 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Radiologue à l'Institut de Radiologie de Paris (IRP)

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
M. David CAUMARTIN	30/09/2014	AGO au cours de l'année 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Directeur Général	Administrateur de Acerde Administrateur de Germitec Administrateur Holding incubatrice Truffle Capital